

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.231

**Convention
d'adhésion au
service de médecine
professionnelle**

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 octobre 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.231**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Par délibération n° 60 du 23 mars 2009, le conseil communautaire a approuvé la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente et le règlement du « forfait prestations » unitaire, pour une durée de 5 ans.

Par courrier du 9 juillet 2014, le président du centre de gestion propose le renouvellement de cette convention qui couvre l'ensemble des prestations déclinées ci-dessous :

- les différents types d'examens médicaux ;
- le conseil auprès des employeurs, des agents, ainsi qu'auprès des organismes paritaires concernant leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles ;
- l'action des médecins sur le milieu professionnel
- l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'employeur et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- le recours aux services du conseiller en Hygiène et Sécurité.

Cette nouvelle convention sera conclue pour une durée de 6 ans.

Cette proposition s'accompagne d'une tarification unique de 60 € par visite auxquels s'ajouteront les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail, les augmentations décidées par le conseil d'administration du centre de gestion étant automatiquement appliquées à ce montant. Cette même prestation est actuellement facturée 62 €.

L'incidence financière annuelle sera de 66 950 €.

Vu l'avis favorable de la commission ressources - prospectives du 1^{er} octobre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le vice-président en charge des ressources humaines et informatique à signer ladite convention,

DE PREVOIR les crédits nécessaires aux budgets 2015 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 13 octobre 2014